

Hollande : vers un allègement d'imposition des femmes mariées

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous... et à l'étranger

Toujours le problème du logement

La F.R.C. et l'A.V.S.F. ont organisé, l'une et l'autre, un débat sur ce problème lors de leur assemblée générale.

Le 26 mai dernier, des consommatrices de toute la Suisse romande se réunissaient à Lausanne pour entendre, après la partie administrative de leur assemblée, M. Edouard Debetaz, conseiller d'Etat et conseiller national, et M. Jean Brulhart, architecte et administrateur de l'Ecole d'architecture de Genève; ces deux conférences parlèrent, chacun à leur point de vue, du «**coût du logement**».

A la suite de ce débat (que nous ne résumerons pas, pour éviter des répétitions), la Fédération romande des consommatrices a voté une résolution demandant aux autorités fédérales de prendre les mesures nécessaires à la solution de la crise du logement. Cette résolution fait également part de la décision des consommatrices de soutenir l'initiative pour le droit au logement.

Rappelons que cette initiative a été lancée et est officiellement soutenue par le Mouvement populaire des familles, le parti socialiste, le parti suisse du travail, plusieurs sections du parti chrétien-social, le parti radical, l'Union syndicale suisse, plusieurs autres syndicats, l'Union suisse des locataires et d'autres...

MALGRÉ LA CONSTRUCTION, LA PÉNURIE SUBSISTE

Le 13 juin, à Montreux, les membres de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin écoutaient un débat intitulé: «**La pénurie du logement et de quelques aspects économiques et sociaux en découlant**». Les orateurs réunis étaient Mlle Aliette Aubert, assistante sociale d'entreprise de Genève, M. Olivier Bochet, secrétaire des Groupements patronaux genevois, et M. Jean Quélou, secrétaire général du Mouvement populaire des familles, de Lausanne.

M. Quélou constatait (et en cela, il rejoignait l'exposé de M. Debetaz) que la pénurie du logement subsiste, malgré une intensification de la construction. Il y a à cela différentes causes: d'une part, celles qui tiennent au **phénomène d'urbanisation**, phénomène très récent: le nombre de villes de plus de 10 000 habitants ne fait qu'augmenter; d'autre part, celles qui tiennent aux **problèmes démographiques**: on sait combien la population s'est accrue ces dernières années; l'espérance de vie augmentant, il y aura bientôt un million et demi de Suisses de plus de 65 ans. Les années 1940 à 1945 ont été des années de forte natalité: les enfants nés à ce moment-là sont maintenant de jeunes adultes qui cherchent à se loger!

Pourtant, si la population a augmenté, le nombre des logements construits s'est accru, quant à lui, dans une proportion plus grande encore. Et, paradoxalement, semble-t-il, la pénurie subsiste. C'est qu'il y a eu, parallèlement à l'accroissement de la population, une **transformation de la vie sociale**: les ménages de plusieurs couples existent de moins en moins; la famille d'autrefois tend à disparaître, on voit rarement sous le même toit les grands-parents, parents et enfants, avec éventuellement l'oncle ou la tante célibataire.

Ce phénomène, estime avec raison M. Bochet, est la preuve de la prospérité de notre pays, d'une conjoncture économique favorable.

Il faut pourtant souligner un aspect important de cette pénurie du logement: la proportion des loyers subventionnés et des loyers modérés pour salaires moyens est de plus en plus faible. Des capitaux proposés par la Confédération pour la construction de logements subventionnés n'auraient pas été sollicités à cause des conditions trop strictes mises à leur obtention (le prix du terrain ne devrait pas dépasser un certain pourcentage du coût total de la construction; les personnes qui entreprennent de telles constructions devraient trouver le 10 % en fonds propres, chose difficile quand on sait qu'il y a cent autres façons plus rentables de placer son argent, que dans une coopérative d'habitation).

On comprend que les milieux syndicaux s'inquiètent et qu'ils déplorent l'absence de politique du logement à long terme. Le but de cette initiative est précisément de placer les autorités devant une telle responsabilité et d'aboutir à une protection des locataires contre les hausses excessives.

Les milieux partisans d'une politique libérale, comme M. Bochet, ne pensent pas que cette initiative résoudra le problème: il faudrait une collaboration plus grande entre les milieux immobiliers et les autorités, pense-t-il.

Que l'on soit partisan ou non de l'initiative pour le droit au logement, on conviendra qu'elle aura eu le mérite d'attirer l'attention sur ce grave problème.

Simone Chapuis-Bischof.

Résolution de l'association féminine pour la défense du Jura

Réunie à Delémont le 19 avril en assemblée des déléguées, l'Association féminine pour la défense du Jura a adopté le rapport d'activité présenté par sa présidente Mme Noirat, procédé aux élections statutaires et décidé la création d'un groupe de jeunesse.

Dans une résolution votée unanimement:

— L'Association féminine pour la défense du Jura s'élève contre le jugement inique rendu par la justice bernoise contre Mme Tendon, impliquée dans l'affaire des «**innocents de Courfaivre**», et demande que sa cause soit portée aussi bien devant le Grand Conseil que devant les institutions internationales.

— Elle salue le résultat du scrutin cantonal du 1er mars 1970, qui couronne vingt ans de lutte autonomiste et met l'indépendance du Jura à portée de main.

— Elle déclare inapplicable l'article 8 de l'additif constitutionnel par le fait qu'il n'a pas été négocié entre les parties en cause, qu'il est contraire au droit des gens et qu'il ne reconnaît pas aux Juraissiennes le droit de vote lors d'un plébiscite d'autodétermination.

— Elle regrette que les femmes ne puissent participer aux élections cantonales des 2 et 3 mai 1970 et lance un appel aux citoyens du Jura pour qu'ils se rendent aux urnes en masse et réservent leurs voix aux vrais défenseurs de notre patrie.

L'Association tient à préciser ce qui suit pour dissiper toute équivoque (nous parlons dans notre numéro de mai d'«**admission tardive**» dans le mouvement séparatiste):

Féministe convaincu, Jean Rostand est déçu

Nous avons lu dans la revue «**Femme-Avenir**», ces réflexions du célèbre naturaliste Jean Rostand. Elles pourront nous fournir matière à examen de conscience...

«**Ardent féministe, j'ai constamment pensé que la femme devait tenir dans la société, et sur tous les plans, une place égale à celle de l'homme. Aussi, j'ai eu avec une profonde satisfaction que je l'ai vue conquérir ses droits civiques et ainsi gagner les moyens d'intervenir dans la vie publique.**

Satisfaction de pure justice, d'abord, parce qu'il me semblait inacceptable que, par une ségrégation arbitraire, une moitié de la population française fût considérée comme mineure. Mais, à cette satisfaction même, s'ajoutait une grande espérance.

Je m'imaginai que la voix des femmes allait s'élever le plus souvent en faveur des idées de fraternité et de paix. Je m'imaginai que les femmes se feraient les alliées de ceux qui dénoncent la mesquinerie des chauvinismes générateurs de massacres, qui réclament la suppression de toutes les forces de frappe, qui n'admettent pas que, par des explosions nucléaires, on contamine la planète et introduise du strontium radioactif dans les os des petits enfants...

Je croyais que créatrice et porteuse de vie, la femme serait une défenderesse passionnée de la vie. Jusqu'ici, hélas! J'ai été déçu.»

Mme Henry du Pasquier au Conseil de Direction de la C.R.S.

Au cours de la 85e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, qui s'est déroulée à Berne les 27 et 28 juin, Mme Henry du Pasquier, présidente de la section neuchâteloise de la Croix-Rouge, a été appelée au Conseil de direction. En tête de liste et à une très forte majorité, Mme du Pasquier a été nommée aussi membre du comité central.

Tous ceux qui connaissent Mme du Pasquier seront heureux d'apprendre qu'elle est appréciée bien au-delà des frontières neuchâteloises. Ses nombreuses qualités lui permettront de remplir ses nouvelles charges avec distinction et dynamisme.

HOLLANDE

Vers un allègement d'imposition des femmes mariées

Le Conseil des Associations patronales a adressé une lettre à la Chambre des députés, lettre concernant la position fiscale de la femme mariée qui travaille.

Le Conseil, ainsi que le secrétaire d'Etat du ministère des Finances, est d'avis que la déduction établie sur la base des revenus est préférable à celle établie sur la base de la durée du travail.

En plus, le Conseil souhaite que les premiers 1000 florins soient exonérés d'impôts, ainsi que 20 % du revenu restant avec un maximum de 4000 florins.

Le Conseil est favorable à une **réglementation plus favorable de l'imposition des femmes mariées**, étant donné qu'un accroissement du niveau de vie de toute la population peut être atteint par l'intégration de toute la main-d'œuvre disponible; les femmes mariées forment une réserve de main-d'œuvre qu'on doit employer.

L'offre d'emploi pour les femmes est proportionnellement plus importante que celle pour les hommes. Aussi, le Conseil estime souhaitable qu'on prenne des mesures afin de stimuler les femmes mariées à participer à la vie active.

(«**Nieuwe Rotterdamse Courant**», 24 avril.)

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert Le Crêt-des-Pierres 1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé 19, av. Louis-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité Annonces-suisse S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement 1 an: Suisse Fr. 10.— étranger Fr. 11.— de soutien Fr. 15.— Imprimerie Nationale, Genève

LES CONSÉQUENCES DE L'ALCOOLISME

Les pertes subies par l'économie du pays à cause de l'alcoolisme ne peuvent être évaluées avec précision, mais une chose est certaine: ces pertes doivent être réduites. L'homme de science français qu'est Sully Ledermann écrivait à ce propos:

«**Une diminution des charges sociales découlant de l'alcoolisme n'est possible que par la réduction générale de la consommation d'alcool.**»

VENTE D'INSIGNES DU DON SUISSE

Le produit de la vente des insignes est destiné cette année aux femmes en général et aux sociétés féminines en particulier.

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises cherche des vendeuses à Genève; un effort tout spécial doit être fait pour que cette vente qui aura lieu le vendredi 31 juillet, de 9 h. à 18 h. 30 et le samedi 1er août, de 8 h. à 15 h. 30.

Vous qui ne prenez pas vos vacances en juillet et août, inscrivez-vous en téléphonant sans tarder à M. Ch. Baumann, 60, route de Malagnou, 1206 Genève, tél. 36-12-99; Mme Nelly Haller, 11 bis, chemin du Port, 1245 Colonge-Bellerive, tél. 52 18 42.

Vous ferez un acte de solidarité féminine, et même si vous n'avez qu'une heure à donner, elle sera la bienvenue. Plus le nombre des inscriptions sera grand, plus les heures de présence seront réduites!

L'Aide suisse aux réfugiés et la politique internationale



C'est à dessein que le service photographique de l'Office central suisse des réfugiés transmet ce document qui représente une fillette non identifiable penchée sur son ouvrage: elle se cache. Ses parents et ses deux sœurs sont arrivés en Suisse il y a quelques mois, venant d'un pays que nous n'avons pas le droit de nommer, où l'agitation politique présente des signes qui font penser à quelque retour de la terreur... L'enfant que vous voyez ici est extrêmement douée et si ses parents parviennent à s'intégrer, si elle peut se faire admettre dans nos écoles supérieures, si un jour elle obtient la citoyenneté suisse, elle sera, et les siens avec elle, rassurée, et la Suisse aura gagné un sujet de valeur.

L'Office central suisse d'aide aux réfugiés espère que vous êtes de celles qui comprennent l'utilité de sa tâche, appuient ses efforts et alimentent dans la mesure de leurs moyens sa collecte nationale. Si vous n'avez pas été touchées par les vendeurs de votre région, votre contribution peut être versée au C.C.P.

Pour l'Association féminine pour la défense du Jura: M. Kellerhals-Reichler.